

N°3496  
Entrée le 20.02.2026  
Chambre des Députés  
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 02.03.2026  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 20.02.2026  
Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3496 du 21 janvier 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Protection des données lors de retraits en espèces ».
---

Madame la Ministre,

En date du 21 janvier 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre des Finances et de la Ministre de la Justice.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 2 mars 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth